



L'ODIA NORMANDIE  
Projet quadriennal 2017-2020

Dotée d'un solide réseau de diffusion en termes d'équipements, de compagnies reconnues, la Normandie fusionnée a tous les atouts pour accroître et développer son potentiel en tant que territoire de dynamique artistique.

Missionné depuis plus de 20 ans dans le domaine du spectacle vivant par 12 partenaires institutionnels (10 désormais) **l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie** contribue à cette visibilité de la vie artistique et culturelle de la Normandie et à la qualification du secteur professionnel.

Notre structure combine plusieurs objectifs :

- **participer au développement artistique et culturel du territoire, en région, au national et à l'international ;**
- **contribuer à l'enrichissement d'une présence artistique et d'une offre culturelle de qualité avec un souci d'irrigation et d'équité territoriale ;**
- **favoriser les échanges entre les acteur.rice.s du secteur et accompagner leur professionnalisation.**

Grâce à ses relations constantes avec les opérateur.rice.s de terrain, les services de la Région, de l'État et des autres collectivités territoriales, **l'Office est à la fois un outil de coopération territoriale entre tous les acteur.rice.s d'un territoire et un outil de collaboration professionnelle entre tous les opérateur.rice.s du secteur du spectacle vivant.**

En 2016, au regard de la refonte territoriale et de la perspective d'une nouvelle convention, l'équipe de l'Office s'est attelée à un travail **d'état des lieux interne** pour mieux appréhender la pertinence de ses actions au regard des missions qui lui sont confiées. Il s'agit d'une photographie à un moment donné, pour laquelle au-delà du travail d'auto-analyse de l'équipe, un questionnaire a été proposé à tous les acteur.rice.s du secteur en région. Des entretiens auprès des professionnel.les en région ont été également menés ([État des lieux en pièce complémentaire](#)).

En guise de transition pour évoquer le futur de l'Office, les principaux éléments d'analyse que nous en ressortons sont :

- le rôle déterminant des garanties financières mais avec la nécessité que leur effet levier soit encore accru ;
- une forte valorisation des éléments concernant la mise en réseau et les rencontres professionnelles ;
- la perception de l'ODIA Normandie comme un partenaire souple et réactif ;
- l'ODIA Normandie a à cœur de partager de manière transparente son fonctionnement et l'ensemble des actions mises en œuvre pour mener à bien ses missions, cette posture semble nécessiter une lisibilité accrue.

De quelle manière une structure régionale dédiée au spectacle vivant, avec pour priorité le soutien à la diffusion des œuvres et à l'information, se met au diapason du contexte, des besoins exprimés par le secteur et de la complémentarité avec les politiques culturelles en région ? Tel est l'enjeu de cette convention 2017 / 2020 qui **se déclinera autour d'éléments de précisions et de priorisation des missions fondamentales, tout en développant des axes prioritaires liés aux enjeux de la profession et du territoire.**

## SOMMAIRE

<b>A. LES AXES PRIORITAIRES DE LA CONVENTION 2017-2020 .....</b>	<b>3</b>
1. Le renforcement de l'effet levier des aides financières .....	3
2. Le développement international des équipes artistiques .....	3
3. Une dynamique accrue autour de la diffusion des ensembles musicaux.....	4
4. L'accompagnement des réseaux de diffusion en région .....	4
5. Une attention particulière à la structuration de l'émergence .....	5
<b>B. ACTIONS, DISPOSITIFS ET OBJECTIFS .....</b>	<b>6</b>
1. L'action de l'ODIA Normandie favorise la diffusion et le rayonnement des équipes artistiques implantées en Normandie .....	6
a. Le conseil individualisé .....	6
b. Les garanties financières .....	6
i. Les aides en région.....	6
ii. Les aides hors-région .....	7
(1) Les garanties financières liées aux déficits.....	8
(2) L'aide à la reprise.....	8
(3) L'aide à la mobilité .....	9
c. Les dispositifs interrégionaux .....	9
i. Charte d'aide à la diffusion. ....	9
ii. Avis de tournée .....	10
iii. Visibilités et échanges par le biais de « La collaborative» .....	10
2. L'action de l'ODIA Normandie contribue à la dynamique culturelle des territoires. 11	11
a. Le conseil en aménagement de salles .....	11
b. L'impulsion collective autour des dynamiques de territoires .....	12
c. L'accompagnement des réseaux de diffusion .....	13
d. Le soutien à l'expérimentation .....	13
e. La coordination de réseaux de métiers .....	14
3. L'action de l'ODIA Normandie développe la ressource professionnelle en région... 15	15
a. Les journées de repérage artistique .....	15
b. La ressource thématique .....	15
i. Rencontres professionnelles .....	15
ii. Veille.....	15
iii. Répertoire en ligne.....	15
iv. Ateliers.....	15
c. Les parcours .....	16
d. La formation .....	16
<b>C. LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>17</b>
1. Budget .....	17
2. Une gouvernance renouvelée.....	17
3. Équipe.....	17
4. Deux bureaux : Caen et Rouen .....	17
5. Mutualisation « La collaborative ».....	17
<b>D. CONCLUSION .....</b>	<b>18</b>

## **A. LES AXES PRIORITAIRES DE LA CONVENTION 2017-2020**

### **1. Le renforcement de l'effet levier des aides financières**

**La problématique** : dynamiser l'accompagnement de l'Office pour les lieux en région au bénéfice de la première période d'exploitation d'un projet.

**L'analyse** : pour de nombreuses raisons contextuelles au secteur du spectacle vivant, la pression à l'engagement au préachat s'accroît sur les lieux de diffusion.

Une première période d'exploitation bien mise en œuvre est, on le sait, un gage de pérennité du projet, adossé à un bon montage de production.

**L'évolution souhaitée** : il est donc indispensable que l'Office puisse être aux côtés des lieux dans cet engagement. Cette aide essentielle est régulièrement impossible aujourd'hui eu égard au critère de visibilité préalable des spectacles (ou étape de travail) par les membres de la commission d'attribution des aides. Il faut également que l'Office puisse répondre plus vite à ces sollicitations d'engagement au préachat car c'est particulièrement dans ces cas de prise de risque que nous sommes attendus et que notre soutien a le plus d'effet.

En contrepartie d'une réactivité accrue, l'Office souhaite avoir un impact sur la mise en réseau des lieux pour l'accueil de spectacles et la mise en œuvre d'une tournée coordonnée, au bénéfice de la vie des œuvres et de la rencontre avec les publics.

**Proposition d'actions** : mettre en place un dispositif expérimental conditionné à des critères de mise en réseau d'un certain nombre de lieux, associés à des prérequis économiques et artistiques, qui permettent :

- d'accompagner le préachat, même sans avoir vu une étape de travail du spectacle en amont (prérequis actuel) ;
- de pouvoir valider une aide de l'Office sans passage en commission d'attribution des aides.

Les modalités de soutien proposés pour ce dispositif sont détaillées en [partie B](#).

### **2. Le développement international des équipes artistiques**

**La problématique** : penser une stratégie à l'international devient un élément incontournable, mais complexe, dans le parcours de nombreux artistes.

**L'analyse** : dans une aire de jeu à l'échelle mondiale, les opportunités de circulation sont nombreuses : que ce soit via un réseau, une tournée, un appel à projet, une opportunité de bourse, l'enjeu est moins de savoir ce qu'on souhaite y faire que de savoir comment on envisage la suite une fois revenu. Construire une stratégie à l'international avant de s'y engager est d'autant plus essentiel que rares sont les opérations qui ne demandent pas d'y injecter de l'argent ou d'accepter des conditions inhabituelles. Le parcours en sauts de puce ne capitalise ni temps, ni connaissance, ni énergie : le travail est toujours à renouveler et le financement à trouver.

**L'évolution souhaitée** : au-delà des garanties financières, levier indispensable, les équipes artistiques insistent sur la nécessité d'information spécifique, de conseil ou de relais. Par ailleurs, les données issues du questionnaire lié à l'état des lieux de l'ODIA Normandie confirment la nécessité de clarifier mais aussi de renforcer l'action internationale de l'Office.

**Propositions d'actions** : développer une réelle stratégie internationale de l'Office via un pilotage de cet axe par un.e salarié.e qui le mettra en œuvre de manière transversale au sein de l'équipe. Il s'agira de renforcer la ressource et la professionnalisation sur ce sujet, ainsi que d'apporter une dynamique nouvelle aux garanties financières à l'international. Un programme d'activités sera décliné selon les axes suivants :

- Un renforcement de l'information et de la ressource  
via les partenaires de l'Office (conseiller.ère.s des agences de la Collaborative, de l'Onda et de l'Institut Français...) et via une adhésion à l'IETM, permettant d'avoir accès aux données

réservées aux membres, mais également aux dispositifs spécifiques. Ceci pour garantir une base d'informations génériques et bénéficier d'informations qualifiées.

- La spécialisation du conseil individualisé  
par la conseillère en charge de l'international à l'ODIA Normandie et les conseiller.ère.s artistiques référentes des équipes ainsi que par le recours ponctuel à une expertise externe mutualisée entre les membres de La Collaborative. Cela aurait pour effet de faire bénéficier d'une expertise croisée et spécialisée.
- Une attention particulière des garanties financières à l'international, pour
  - o rendre possible un travail de prospection grâce à la réactivité de l'ODIA Normandie, qu'il soit initié par les équipes elles-mêmes, par l'Office, ou par d'autres structures (Région, Onda, lieux en région...).
  - o pouvoir accompagner une diffusion dans un contexte inédit, sous réserve que l'équipe artistique concernée puisse en profiter pour développer un réseau et des contacts nouveaux.
- Un parcours renforcé et des actions partenariales  
Deux modes d'approches complémentaires s'articuleraient :
  - o Pour les équipes artistiques développant déjà une action internationale afin de proposer un cadre pour la montée en compétences des professionnel.le.s de Normandie sur des enjeux qu'ils définissent eux-mêmes pour leur propre structure.
  - o Une implication directe de l'ODIA Normandie à des projets et actions de coopérations associant des professionnel.le.s de Normandie ce qui permettrait de concevoir et mettre en œuvre collectivement des parcours spécifiques en fonction d'objectifs prioritaires (disciplinaire, géographique : ex Tanzmesse), de s'associer à des projets existants.

### **3. Une dynamique accrue autour de la diffusion des ensembles musicaux**

**La problématique :** la mission musique de l'Office n'étant historiquement que sur une partie du territoire n'a pas permis d'enclencher une dynamique à la hauteur du potentiel des ensembles en région.

**L'analyse :** en étudiant les garanties financières de l'Office sur la musique ces dernières années, on observe particulièrement un fort déséquilibre territorial des aides pour l'accueil d'ensembles musique et dans le même temps une dynamique accrue des productions extérieures, notamment à l'international.

**L'évolution souhaitée :** créer une dynamique de la diffusion musicale à l'échelle de la grande région, mieux accompagner les équipes régionales dans leur développement à différents niveaux (régional, national, international), renforcer l'équipe sur cet axe pour ce déploiement territorial.

**Propositions d'actions :** un programme d'activités sera établi avec les axes suivants :

- mener un travail de repérage sur tout le territoire ;
- développer la mise en réseau, améliorer la circulation de l'information ;
- favoriser la visibilité des ensembles musicaux ;
- améliorer et adapter l'effet levier des aides ;
- accompagner la dynamique export.

### **4. L'accompagnement des réseaux de diffusion en région**

**La problématique :** des réseaux de lieux fédérés autour de la production et/ou la diffusion existent en Normandie. Cette coopération est à souligner car elle constitue, pour les équipes qui en bénéficient, une impulsion forte pour leurs projets.

**L'analyse :** ces réseaux fonctionnent de manières très diversifiées. Ils sont le plus souvent disciplinaires, mais pas uniquement, certains se mobilisent particulièrement autour des équipes en région. La plupart sont autonomes dans leur organisation et coordination. Cependant eu égard à l'effet produit sur la diffusion, l'Office se doit d'être en connexion avec ces initiatives.

**L'évolution souhaitée** : loin de toute forme d'ingérence, un travail fin avec chacun des réseaux devra pouvoir diagnostiquer si leur travail peut être support à d'autres actions initiées par l'Office, ou si des besoins spécifiques d'accompagnement de la part de l'Office semblent pertinents.

**Les propositions d'actions** : quelques exemples qui pourront évoluer au cours des quatre années :

- accompagner à la constitution d'un réseau Jeune public ;
- amorcer du collectif pour des responsables de collectivités de taille moyenne ayant la gestion d'une salle, autour de problématiques communes ;
- envisager le développement possible de certaines actions de réseaux existant grâce à une action croisée avec l'Office, tel PAN ou le réseau Diagonale ;
- sans oublier les facilités d'accès aux aides évoquées plus haut.

## 5. Une attention particulière à la structuration de l'émergence

**La problématique** : l'insertion des jeunes professionnel.le.s est pour tout secteur en enjeu important. A fortiori pour les jeunes artistes du spectacle vivant pour lesquels le contexte de travail est souvent délicat à appréhender dans tous ces paramètres, économiques, institutionnels...

**L'analyse** :

- Le travail de repérage artistique de l'équipe de l'ODIA Normandie fonctionne bien et est valorisé tant par les artistes que par les programmeur.rice.s.
- Les rendez-vous individualisés entre les jeunes équipes artistiques et les conseiller.ère.s de l'équipe de l'Office permettent une première étape de conseil à la structuration mais ne suffisent pas quand il s'agit de points plus techniques.
- Il devient de plus en plus compliqué pour ces jeunes professionnel.le.s d'avoir un accompagnement administratif pérenne. De plus, ce sont eux les premiers garants de la pérennité de leur projet.
- Les formations artistiques ne proposent que très peu – voire pas – de modules de formation qui préparent ces artistes à devenir porteur.euse.s de projets.

**L'évolution souhaitée** : accompagner davantage les artistes dans la compréhension de leur contexte de travail, faciliter l'insertion des jeunes professionnel.le.s.

**Les propositions d'actions** : après avoir déployé un focus sur les accompagnateur.rice.s administratifs d'artistes pendant deux saisons ; après avoir dédié l'attention aux équipes émergentes plutôt par le prisme du repérage artistique, il s'agira de créer un parcours consacré directement aux artistes porteur.euse.s de projets.

- Nous proposerons dès 2017 des ateliers de travail à destination des artistes non accompagnés par un professionnel administratif intitulé « **L'artiste entrepreneur** », sur des sujets tels que : les bases de la production et diffusion (organisé avec Artcena), l'environnement professionnel et institutionnel, construire son prix de cession, communiquer sur son projet, la responsabilité d'employeur, formaliser ses besoins techniques... Ceci en faisant appel ponctuellement à des compétences en région (lieux, bureaux de production ou d'accompagnement, réseaux de métier...)
- Nous continuerons à faciliter le repérage artistique en région, mais aussi au national via des partenariats tels que le festival *Impatience*.

Ces priorités d'interventions sont fortement liées à l'analyse du contexte, en lien avec le projet fondateur de l'Office, et seront susceptibles d'être ajustées au cours des quatre années de la convention. Pour réaliser ses missions, l'Office déploie des dispositifs et actions dont les grandes lignes et objectifs sont définis dans la suite de ce document.

## B. ACTIONS, DISPOSITIFS ET OBJECTIFS

### 1. L'action de l'ODIA Normandie favorise la diffusion et le rayonnement des équipes artistiques implantées en Normandie

#### a. Le conseil individualisé

**Objectif :** avoir une connaissance approfondie des enjeux de développement des structures pour activer les dispositifs adaptés.

Plébiscitée dans le cadre de l'état des lieux au même titre que le soutien financier, la relation individualisée, telle qu'elle est développée par l'Office, en fait pour beaucoup d'acteur.rice.s en région un partenaire de travail, dans une posture de « neutralité bienveillante et exigeante » appréciée.

Ce type de conseil permet une prise de conscience des enjeux spécifiques des interlocuteur.rice.s et favorise un espace de dialogue considéré comme nécessaire autant pour les équipes artistiques que les lieux de diffusion. Ce dialogue permet ensuite d'orienter vers des dispositifs de l'Office, ou d'autres acteur.rice.s régionaux. Cela nécessite pour l'équipe de l'Office une veille constante, et une connaissance sans cesse renouvelée des réseaux.

#### b. Les garanties financières

**Objectif :** prolonger la durée d'exploitation des spectacles en sécurisant financièrement la diffusion.

L'ODIA Normandie consolide son activité de conseil à la diffusion par une politique d'accompagnement financier. Des aides financières peuvent être accordées aux diffuseurs ou aux équipes artistiques de Normandie pour un spectacle particulier, dans un contexte précis, ainsi qu'à des diffuseurs hors-régions dans le cadre de dispositifs spécifiques. Le montant de ces aides varie selon le type d'opération, la nature et l'ampleur du risque encouru par le.la porteur.euse du projet puisqu'il s'agit d'une garantie financière de sécurisation.

*Notons deux éléments à ressortir de l'état des lieux :*

- l'ODIA Normandie est un outil de sécurisation économique pour 80% des professionnel.le.s
- Les retombées des aides financières sont confirmées par les équipes artistiques qui indiquent que 91 % des dates aidées ont généré d'autres dates.

Les demandes de soutien liées aux déficits sont présentées dans le cadre de la commission d'attribution des aides. Celle-ci se réunit quatre fois par an et est composée des partenaires institutionnels et de représentants de la profession (cf. gouvernance). Le cadre de l'attribution est précisé dans la [Charte déontologique](#) de l'Office (qui sera modifiée eu égard aux évolutions proposées).

#### i. Les aides en région

**Objectif :** créer les conditions incitatrices de l'accueil des équipes implantées en région.

Dans le cas des diffuseurs en Normandie, l'Office intervient en s'associant à la prise de risque artistique et économique que peut représenter la programmation d'un spectacle d'une compagnie de la région. Il accorde aux structures de diffusion des garanties financières qui viennent compenser une partie des déficits encourus. C'est par cette modalité spécifique d'intervention que l'Office soutient financièrement la diffusion des équipes artistiques de Normandie en région.

Pour répondre à la problématique de l'accompagnement au préachat évoqué en 1<sup>ère</sup> partie, l'Office propose la mise en place d'un dispositif expérimental de « tournée régionale » sous forme d'automatisme de soutien, avec les prérequis suivants :

➤ Concernant les lieux

- Un engagement au pré-achat du même spectacle par un minimum de 5 lieux sur la même saison pour le théâtre, le cirque et la rue, 3 pour la danse et la musique.
- Avec au moins un lieu hors département d'origine de l'équipe artistique.

- Un lieu de la tournée devra se porter chef de file.
- Concernant les compagnies
- Que l'Office ait accompagné antérieurement des productions précédentes de l'équipe artistique concernée.
- L'équipe concernée est accompagnée régulièrement à la création par au moins deux partenaires institutionnels de Normandie ; elle tourne dans un réseau d'organisateur.rice.s réguliers de spectacles.
- Le spectacle concerné par la tournée a au moins un coproducteur.rice (en région ou hors-région).

Précisions :

- Les productions des CDN/CCN peuvent être soutenues dans une tournée régionale mais les dates dans le CDN/CCN concerné ne sont pas prises en compte pour l'éligibilité de la tournée ni soutenues.
- Les productions déléguées des CDN/CCN peuvent être soutenues dans une tournée régionale. Les dates dans le CDN/CCN concernés sont éligibles mais pas soutenues.
- Les coproducteur.rice.s sont éligibles mais il leur sera demandé d'acheter la cession au coût de cession donné par la compagnie (plutôt qu'au coût plateau).

**Le changement serait significatif dans le levier d'engagement qu'est l'aide de l'Office sur deux points :**

- **Accompagner le préachat, même sans avoir vu une étape de travail du spectacle en amont (prérequis actuel).**
- **Pouvoir valider une aide de l'Office dès que le lieu chef de file signifierait l'intention de la tournée. Les conseiller.ère.s de l'Office pourraient sans attendre, une fois les prérequis vérifiés, lui donner la réponse. Ceci aurait pour finalité de conforter les équipes artistiques dans le montage de leur première exploitation par des dates fermes.**

➤ Cas des réseaux constitués

L'ODIA Normandie souhaite valoriser la concertation de lieux autour d'équipes, a fortiori dans des réseaux constitués.

La plupart des réseaux relèverait des critères exposés précédemment (Renar, Labaye, territoires baroques...)

Concernant les réseaux de coproduction tels que PAN, l'ODIA Normandie propose un accompagnement automatique en diffusion des productions de PAN dans les lieux en région hors réseau PAN.

## ii. Les aides hors-région

Dans son soutien aux équipes artistiques, l'ODIA Normandie apporte son concours aux déplacements à l'extérieur de la Normandie, dans la mesure où le projet artistique s'avère représenter un enjeu important dans l'évolution et le développement du parcours professionnel de l'équipe. Il s'agit principalement de la diffusion de spectacles, mais aussi du déplacement des membres d'une équipe artistique pour préparer un projet de création ou de diffusion ultérieure.

A cet accompagnement direct à l'équipe artistique s'ajoute une dynamique vis-à-vis des lieux de diffusion par le biais des dispositifs interrégionaux.

**Plusieurs objectifs :**

- Renforcer la visibilité professionnelle en sécurisant les opérations de diffusion à forte valeur ajoutée, nationales et internationales.
- Les garanties financières liées aux déficits.
- Les aides à la mobilité.
- L'aide à la reprise.
- Accroître la dynamique nationale de compagnies dont le développement en région est avéré.

- La Charte d'aide à la diffusion
- Avis de Tournées

### (1) Les garanties financières liées aux déficits

**Objectif : sécuriser financièrement pour les équipes artistiques les diffusions à visibilité professionnelle.**

Sont concernées :

- les opérations de diffusion impliquant un déficit pour les équipes artistiques ;
- dont le cadre de la diffusion garanti une visibilité professionnelle ;
- dans la mesure où l'équipe est accompagnée par une personne en charge de la diffusion ;
- le spectacle, ou a minima une étape de travail aboutie, doit avoir été vu, de préférence en région, avant cette exploitation.

Nous proposons une exception à ce dernier item : les compagnies conventionnées par la DRAC. En effet, le critère artistique étant un prérequis fort pour accéder à ce conventionnement, nous estimons que l'enjeu de la décision n'est pas tant sur l'artistique mais plutôt sur l'aspect budgétaire et de contexte de la diffusion (cette exception ne concernerait pas les dates considérées en « auto-diffusion »).

Par ailleurs, **des développements** seront envisagés en concertation avec les bénéficiaires concernés :

- l'Office propose de mener une réflexion afin de revoir le mode de calcul de ces aides pour tendre à une simplification dans le traitement des dossiers, et dans l'objectif d'une plus grande équité entre les équipes, par exemple sur une base forfaitaire et non plus de déficit.
- nous étudions également la pertinence d'avoir une convention tripartite équipe – lieu – ODIA Normandie sur les diffusions au national, dans l'idée de responsabiliser davantage le lieu qui parfois ne voit que de très loin l'intervention de l'Office.
- nous souhaiterions évaluer la pertinence à développer un dispositif de « retour contributif solidaire » pour les auto-diffusions (type Avignon) tel que cela a été pensé par Spectacle vivant en Bretagne<sup>1</sup> : nous souhaitons également être plus exigeants sur la préparation et le retour de ces opérations de diffusion (argumentaire plus formalisé sur les enjeux, trame de bilan type insistant sur l'aspect prospectif après ces dates, et sur les informations au sujet du lieu d'accueil pour en faire profiter d'autres équipes et affiner notre analyse des dossiers).

### (2) L'aide à la reprise

**Objectif : prolonger la durée de vie des œuvres, en accompagnant financièrement les aléas de la vie d'une production**

Il s'agit de par cette aide de conforter les durées de vie des spectacles en apportant une aide sur des coûts nouveaux induits par la reprise d'un spectacle et ainsi participer aux conditions de la réussite d'une exploitation.

L'ODIA Normandie soumettra une demande d'aide à la commission quand une demande réunit trois critères :

<sup>1</sup> « Ce dispositif s'inscrit dans un principe de solidarité qui reste au bénéfice des équipes : la prise de risque artistique et financière est partagée et assumée par les deux parties, et le montant de l'aide attribuée est acquis par l'équipe. Il ne s'agit donc pas d'un investissement économique avec « retour financier garanti ».

Néanmoins, en cas d'effet levier, c'est-à-dire pour chaque engagement provoqué par l'opération aidée, le bénéficiaire s'engage à verser un retour contributif solidaire. Défini selon un barème qui met en regard le coût plateau du spectacle avec les montants de cession négociés, il est limité dans le temps (30 mois à partir de la dernière représentation aidée) et plafonné au montant de l'aide perçue. En faisant valoir ce principe de solidarité professionnelle, en exerçant collectivement une responsabilité partagée de l'usage de fonds publics, il s'agit d'optimiser les ressources publiques et d'amplifier les dynamiques de diffusion de l'ensemble des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne. En effet, les retours contributifs solidaires viennent directement abonder et accroître l'enveloppe financière de Spectacle vivant en Bretagne dédiée à la diffusion et donc, sa capacité à accompagner les équipes artistiques. »



- des coûts non prévus liés à la reprise du spectacle (changement de rôle, modification techniques...) ;
- pour des dates à bonne visibilité professionnelle ;
- dans la perspective d'une tournée ultérieure.
- L'aide éventuelle sera calculée au regard du déficit de l'opération, en privilégiant les équipes n'ayant que peu ou pas de soutien au fonctionnement.

### (3) L'aide à la mobilité

**Objectif : soutenir le développement des équipes artistiques en stimulant le repérage de nouveaux espaces de diffusion**

L'aide à la mobilité est une aide ciblée sur le déplacement des personnes. Elle a pour objectif pour une équipe artistique de développer son réseau et les opportunités de diffusion.

Sont éligibles et soumises à l'avis de la commission, les demandes :

- pour un déplacement en France : les équipes qui n'ont pas d'aides au fonctionnement ;
- pour un déplacement à l'international : toutes les équipes artistiques.

L'aide est principalement ciblée sur les frais d'approche. Une prise en compte des salaires pourra être envisagée pour des équipes n'ayant aucune aide au fonctionnement. L'étude portera sur l'adéquation entre la demande et le développement du porteur.euse de projet.

Un argumentaire et un bilan seront demandés, accompagnés d'une liste de contacts et rendez-vous pris.

## c. Les dispositifs interrégionaux

### i. Charte d'aide à la diffusion.

**Objectif : être proactif dans la reconnaissance et la diffusion d'équipes ciblées au niveau national.**

Elle réunit 5 agences régionales (ARCADI Ile-de-France, OARA Nouvelle Aquitaine, ODIA Normandie, Réseau en scène – Occitanie et Spectacle vivant en Bretagne) et l'Onda autour de valeurs communes que sont l'exigence artistique et la coopération.

La Charte permet de soutenir la prise de risque artistique et financière des structures de programmation, sur l'ensemble du territoire national, qui accueillent les spectacles sélectionnés par les signataires de la Charte. Elles bénéficient alors d'un soutien financier renforcé et automatique de la part de l'Onda et de l'une des agences régionales signataires (hors région d'origine du spectacle).

La sélection des spectacles est le fruit d'une expertise concertée et d'un repérage au plus près de l'actualité artistique des équipes des régions concernées.

Par le dispositif d'accompagnement « diffuser ensemble », La Charte contribue à la structuration et au développement de ces équipes, à un moment opportun de leurs parcours.

Récemment les signataires ont souhaité faire évoluer le dispositif en proposant des **aménagements** :

- Afin d'être au plus près des réalités d'exploitation, il est convenu de pouvoir sélectionner un spectacle dès sa création, voire dès son préachat, pour un artiste dont la qualité artistique des précédents spectacles a pu être appréciée par les signataires.
- La possibilité d'un accompagnement financier dans le Off d'Avignon (nouveau concernant l'Onda).
- Outil indispensable pour la diffusion : une aide à la captation du spectacle peut être soutenue, sur la base d'un financement réparti à 50/50 entre l'agence d'origine et l'Onda, avec un plafond de 1000 euros.

- Un accompagnement davantage sur mesure des équipes artistiques dont le spectacle a été sélectionné : il est porté par une structure indépendante en lien avec les membres de la Charte collaborative et se déroule en plusieurs étapes, selon un plan de travail validé par les signataires, après un premier rendez-vous « diagnostic ». Le financement en est réparti à 70/30 entre l'agence d'origine et l'Onda.

## ii. Avis de tournée

**Objectif : accentuer le partenariat interrégional initié par *Avis de grand frais !* et favoriser le rapprochement et la mise en réseau des structures de programmation des trois régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire**

Pour faire fructifier la dynamique de l'événement *Avis de grand frais !* un dispositif interrégional a vu le jour au bénéfice des équipes artistiques et des lieux de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

Il s'agit de rendre éligible à un soutien sur les frais annexes des tournées avec pour critères le nombre de représentations et d'opérateur.rice.s partenaires sur une même saison :

- Pour la danse et la musique : 5 représentations minimum d'un ou plusieurs spectacles issus du répertoire d'une même équipe artistique ;
- Pour les autres disciplines : 5 représentations minimum d'un spectacle d'une même équipe artistique ;
- dans au moins 2 des 3 régions : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire;
- dans au moins 3 structures de programmation hors de la région d'origine de l'équipe artistique.

Les demandes sont présentées à une commission d'attribution des aides interrégionales. Les spectacles présentés lors de la manifestation interrégionale *Avis de grand frais !* sont automatiquement soutenus en diffusion pour la saison suivante.

Notice détaillée [en lien](#)

Une commission d'attribution interrégionale se tient une fois par an pour étudier les demandes.

*Avis de grand frais !* étant une biennale, les partenaires du dispositif mettent en œuvre des temps d'échanges professionnels dans l'intervalle des éditions.

## iii. Visibilités et échanges par le biais de « La collaborative<sup>2</sup>»

**Objectif : mutualiser en financement et visibilité**

La Collaborative réunit des agences régionales de développement artistique et culturel dont la mission principale est le soutien à la circulation des œuvres.

Pour renforcer les effets de l'aide à la diffusion et de l'accompagnement, les agences partenaires mènent un travail collectif autour de la visibilité des œuvres et des équipes artistiques dans des événements à visibilité nationale et internationale. Cela se traduit par :

- un travail accru dans les régions partenaires par la visibilité des équipes ;
- la mutualisation de nos moyens pour offrir de la ressource compétente, comme par exemple pour « l'empowerment » des équipes artistiques sur l'international ;
- une légitimité accrue pour déployer des partenariats avec des événements d'envergure.

---

<sup>2</sup> Créée en septembre 2016, La Collaborative fédère 5 agences régionales : Arcadi Île-de-France, ODIA Normandie, Oara Nouvelle-Aquitaine, Réseau en scène (Occitanie), Spectacle vivant en Bretagne. Ses objectifs sont d'amplifier des coopérations concrètes au service de la diffusion de projets artistiques à l'échelle nationale et internationale ; de créer un espace d'échange et de mutualisation de ressources au service des artistes ; et de développer une pensée et une parole communes au service des professionnel.le.s et des collectivités publiques.

## 2. L'action de l'ODIA Normandie contribue à la dynamique culturelle des territoires

### a. Le conseil en aménagement de salles

#### Objectifs :

- optimiser les fonds publics dédiés à l'investissement et au fonctionnement en proposant une expertise qui prenne en compte les intérêts des utilisateur.rice.s : public, professionnels du spectacle et gestionnaires des salles ;
- activer cette mission à l'ensemble de la Normandie<sup>3</sup>

La mission de conseil en aménagement de salle couvre trois aspects qui interviennent plus ou moins simultanément :

- Les conseils en aménagement pur : taille de la scène, rapport scène salle, équipement scéno-technique, matériel nécessaire...
- Les conseils en méthodologie pour ce type de projet : rôle des différents intervenants (programmiste, architecte...), nécessité de créer des comités de pilotage ou de suivi, planification des retours aux partenaires financeurs, dialogue avec les utilisateur.rice.s désignés ou pressentis...
- Les conseils qu'on pourrait appeler « de suite » : les réglementations en vigueur, les budgets utiles, les types de contrats, les fiches de poste et bien sûr des idées et des conseils pour la programmation et notamment d'équipes régionales... Ces conseils étant apportés par les autres conseillers de l'ODIA Normandie.

Il s'agit d'une mission encadrée par la signature d'une convention. Son exécution est assurée à titre gracieux au bénéfice du demandeur, pendant un an à compter de la signature de la convention.

Une participation annuelle forfaitaire<sup>4</sup> aux frais de transports est demandée dès la seconde année, elle est :

- inversement proportionnelle à la capacité financière du demandeur afin de ne pas pénaliser les structures ou collectivités plus fragiles ;
- indépendante de la localisation du projet afin de ne pas pénaliser les communes éloignées des bureaux de l'Office.

Cette mission agit en complémentarité avec les aides aux investissements, dans une approche concertée avec les différents échelons territoriaux et en particulier départementaux.

Il semble normal de penser qu'après une longue période d'incertitude liée d'une part aux questions d'évolution des répartitions des compétences entre les différentes collectivités et aux évolutions d'échelles liées aux fusions des régions, des communautés de communes et des communes, des territoires stabilisés vont se préoccuper d'aménager ou de rénover des espaces.

*« Un énorme retour sur investissement pour un coût fort modique au regard des sommes investies dans le bâti ... »*

*Conclusion d'un article de La Scène de juin 2016 sur la mission de conseil en aménagement de salle*

<sup>3</sup> Cette mission n'était déployée précédemment qu'en Haute-Normandie

<sup>4</sup> Cette participation forfaitaire annuelle aux frais de déplacement est calculée sur la base suivante :

Nombre d'habitants	Année n+1 et suivantes
moins de 3 500 ou associations	200 €
de 3 500 à 10 000	400 €
de 10 000 à 20 000	600 €
de 20 000 à 50 000	800 €
plus de 50 000	1 000 €

Nous avons souhaité récemment encadrer davantage la mission par une procédure dont voici les grandes étapes :

- Première analyse par questionnaire de la pertinence de la demande.
- Rendez-vous exploratoire pour cadrer la mission.
- Signature d'une convention le cas échéant.
- Relance annuelle pour valider la poursuite du projet et de la mission (et donc la participation financière, de nombreux projets pouvant rester sans nouvelle pendant longtemps), lettre pour clôturer la mission à la fin du projet (pour être certain de bien rester dans le cadre de la convention ; quitte à en signer une nouvelle si d'autres besoins étaient identifiés).

Par ailleurs, le rôle de l'Office aujourd'hui serait de pouvoir soutenir davantage le travail d'aménagement culturel des territoires par le prisme d'un travail approfondi sur les réalités des lieux de diffusion les plus isolés et sur leurs besoins (notamment en termes de programmation et de relation avec les publics) plutôt que sur le bâti. Cela signifie une réorientation de la mission, avec un temps consacré priorisé par le biais d'une régulation préalable renforcée évoquée plus haut, s'assurant de la convergence avec nos missions et de la volonté d'un véritable projet culturel adossé au bâti.

C'est dans cette volonté que s'inscrit l'action évoquée dans le point suivant ainsi que la réorganisation d'équipe proposée dans l'organigramme.

## **b. L'impulsion collective autour des dynamiques de territoires**

**Objectif :** accompagner des professionnel.le.s dont le volet culture n'est qu'un des axes de leur métier (parmi jeunesse, fêtes..) sur les questions de repérage artistique, réglementation etc.

Qu'est-ce que la diffusion sinon la rencontre entre des œuvres et du public ? Qu'est-ce que le soutien à la diffusion en région si ce n'est une attention à tout le territoire ?

Nous faisons un double constat :

- Des dynamiques de territoires dits « éloignés de l'offre culturelle ». Grâce au conseil en aménagement de salles, aux modules d'itinéraire de formation, l'Office a pu en identifier un certain nombre. Cependant jusqu'ici, sauf à la demande expresse de certains acteur.rice.s, l'Office n'a pas fait « fructifier » ces contacts professionnels en allant au-devant de leurs problématiques spécifiques. Or ils sont à la fois de réelles potentialités de diffusion pour les équipes du territoire – a fortiori avec le soutien de l'Office – et un axe essentiel de vitalité culturelle pour les normands.
- Dans le même temps, nous constatons une certaine fragilité de l'offre culturelle dans des petites villes, EPCI, dont les équipements sont gérés par des personnes aux responsabilités nombreuses et variées (fêtes, jeunesse...).

Dans son attention à l'aménagement culturel des territoires, l'ODIA Normandie a un rôle à jouer en complémentarité de l'action publique.

Nous proposons donc de cibler notre action en accompagnant et valorisant ces forces en présence. L'ODIA Normandie propose de les réunir de manière régulière autour de préoccupations qui leur sont communes.

Cet échange professionnel, au-delà du fait de sortir d'un certain isolement provoque des synergies très positives au bénéfice de la qualification des projets culturels. Le programme d'action n'est pas encore établi car il sera co-construit avec les opérateur.rice.s en question, en lien avec leurs problématiques et les missions de l'Office.

Un certain nombre d'enjeux ont déjà pu être soulevés dans le cadre d'une réunion « pilote » :

- Optimiser les repérages artistiques et faciliter des temps d'échanges sur les spectacles.
- Se réunir ponctuellement pour échanger sur des thématiques communes et développer son réseau professionnel en région.
- Des thématiques diverses ont été évoquées, à titre d'exemple :
- la spécificité de relation à la commission culture et aux élu.e.s ;
- la problématique des confirmations budgétaires tardives ;

- la question de la convivialité et de l'animation des espaces de représentation avec une équipe restreinte ;
- l'enjeu de la fusion des intercommunalités et des communes nouvelles ;
- la question des budgets et autorisations de mobilité pour ces professionnel.le.s très variables...

### **c. L'accompagnement des réseaux de diffusion**

**Objectif :** soutenir les initiatives d'autres acteur.rice.s liées à la diffusion et à la connaissance des équipes pour une dynamique régionale encore accrue

Comme énoncé dans la partie sur les axes prioritaires, le fait que des acteur.rice.s en région se fédèrent autour de projets d'équipes artistiques de la région est une plus-value indéniable pour la vie d'un spectacle. Dans son rôle de facilitateur, l'Office envisage un fonctionnement à géométrie très variable en fonction des besoins exprimés :

- Impulsion du réseau : générer la dynamique.
- Coordination de réseau : être garant de la pérennité.
- Développement du réseau : accompagner des étapes clefs de la vie des réseaux.
- Soutien financier des spectacles : cf. l'effet levier renforcé dans le cas des tournées en préachat.

Il s'agit également pour l'Office de s'appuyer sur le travail des réseaux pour compléter une offre professionnelle en région (visibilités...)

Les réseaux de diffusion / production identifiés pour l'instant en Normandie (ces réseaux n'ont pas tous un objectif dédié aux équipes en région) :

- Territoires baroques
- Diagonale
- RENAR, le REseau Normand des Arts de la Rue
- Réseau 27
- PAN, Plateforme des producteurs associés de Normandie
- Réseau Labaye

En maturation :

- Réseau jeune public
- Réseau territorial (cf. précédente partie)

Il conviendra de voir avec chacun la plus-value et la nécessité ou non d'un travail spécifique avec l'Office.

### **d. Le soutien à l'expérimentation**

**Objectif :** offrir les conditions de l'expérimentation à des initiatives d'acteur.rice.s en région quand elles sont cohérentes avec les missions de l'Office (fonds mutualisé d'accompagnement artistique...)

La souplesse d'action d'une structure comme l'ODIA Normandie, telle qu'elle a été soulignée dans l'État de lieux en fait un interlocuteur réactif aux propositions du secteur.

*En effet, l'ODIA Normandie est perçu par les professionnel.le.s de la région comme :*

- un partenaire... (A la question : « Dans vos relations avec l'ODIA Normandie vous considérez-vous comme un partenaire / usager / bénéficiaire / acteur.trice / utilisateur.trice », 50% des sondé.e.s répondent « partenaire ») ;
- ... souple et adaptable. (70% des professionnel.le.s de Normandie interrogé.e.s estiment que l'ODIA Normandie sait adapter ses actions aux besoins du secteur).

Ainsi nous revendiquons le fait de pouvoir accompagner, porter, des actions/dispositifs suggérés par des opérateurs.rice.s de la région, quand ils sont en adéquation avec nos missions. C'est grâce à cette facilité d'intervention que le fonds mutualisé d'accompagnement artistique de Normandie<sup>5</sup> a pu se développer et se pérenniser, par exemple.

## **e. La coordination de réseaux de métiers**

**Objectif : garantir la pérennité du maillage et du dialogue professionnel régional par le travail de coordination des réseaux**

Il existe à ce jour quatre réseaux de métiers dans le secteur du spectacle vivant en Normandie: responsables techniques, communicant.e.s, administrateur.rice.s et relations publiques. Les deux premiers sont coordonnés par l'ODIA Normandie tandis que les deux autres vivent au gré des motivations et disponibilités de leurs membres.

Le réseau de responsables techniques existe depuis 20 ans, il compte désormais 130 membres. Il se réunit 5 ou 6 fois par an et regroupe de plus en plus de professionnel.le.s. Depuis 2002, il est coordonné par l'Office. La coordination du réseau des communicant.e.s par l'Office, fin 2010, a permis à ce réseau, déjà existant mais non actif, de se dynamiser avec 2 ou 3 réunions par an.

Ces réseaux de métiers permettent entre autres de :

- rompre l'isolement : rencontrer d'autres professionnels et échanger ;
- confronter ses pratiques et les expériences ;
- connaître un territoire ;
- se former ;

Ce qui peut être synthétisé de la manière suivante : fixer l'appartenance à un secteur et à un territoire, créer du lien et produire du sens.

Sans un travail de coordination mené par une agence régionale le réseau peine à exister et à se pérenniser.

L'Office reste, par ailleurs, disposé à organiser des ateliers thématiques en lien avec les réseaux qu'il ne coordonne pas.

---

<sup>5</sup> A l'initiative du Volcan - Scène nationale du Havre et du Théâtre de la Chapelle Saint-Louis, le Fonds mutualisé d'accompagnement artistique de Normandie a été créé en 2013. Il regroupe en 2017 Le Volcan - Scène nationale du Havre, Le L'Étincelle - Théâtre de la ville de Rouen, Le Théâtre Le Passage (Fécamp), L'Espace Jean Vilar (Ifs), Chorège (Falaise), Le Théâtre des Bains Douches (Le Havre), Le Théâtre de Lisieux, le service culturel de la Ville de Bayeux, Le Théâtre du Château à Eu, L'Éclat à Pont-Audemer et l'ODIA Normandie.

Il vise à favoriser l'accompagnement artistique d'équipes professionnelles émergentes.

L'objectif est de réunir une équipe artistique et un nombre restreint de professionnels du champ de la diffusion au cours d'un temps de rencontre et d'échange privilégié, particulièrement dédié aux retours artistiques.

Les équipes artistiques invitées sont de toute discipline du spectacle vivant et en cours de structuration. Elles sont proposées par les partenaires du projet.

Le temps de présentation des équipes artistiques ainsi que le temps de préparation la veille sont rémunérés et les frais annexes sont pris en charge par le fonds. Celui-ci est alimenté par une contribution financière des structures partenaires à hauteur de leurs possibilités ou par un apport en nature (mise à disposition de la salle...). La mise en œuvre du dispositif et la gestion du fonds sont opérés par l'ODIA Normandie.

### 3. L'action de l'ODIA Normandie développe la ressource professionnelle en région

#### a. Les journées de repérage artistique

**Objectif :** faciliter le repérage mutuel entre équipes artistiques et programmeur.rice.s.

Sous des formats variés (maquettes, salons...), en lien avec des lieux ou des événements, cet espace d'échange permet de découvrir des univers artistiques, de stimuler des collaborations et de fluidifier les relations entre créateur.rice.s et organisateur.rice.s de spectacles.

L'ODIA Normandie organise ces journées de manière raisonnée pour éviter la sur-sollicitation des professionnel.le.s et en préserver le caractère « incontournable ». Elles sont construites en complémentarité des RIDA organisées par l'Onda.

Le développement du travail interrégional permet également le développement de ces rencontres sur une envergure nationale, ou de faire participer des artistes de Normandie à ce type de rencontres organisées par nos partenaires.

#### b. La ressource thématique

##### i. Rencontres professionnelles

**Objectif :** agir en réactivité avec les grands sujets qui animent le secteur culturel : artistiques, techniques...

Ces rencontres permettent :

- d'apporter des compléments de connaissance sur les évolutions du secteur ;
- de prendre de la hauteur sur certains sujets, décaler le regard ;
- de faciliter la rencontre de professionnel.le.s dans le cadre de moments dénués d'enjeux.

##### ii. Veille

**Objectif :** informer sur l'actualité et les évolutions du secteur.

Bien que l'État des lieux plébiscite le rôle de l'Office dans ce domaine, nous constatons que le temps consacré à cette mission s'est amoindri au bénéfice d'autres activités.

Par ailleurs, l'accès à la ressource s'est largement facilité via internet et les réseaux sociaux.

L'Office préconise donc :

- un travail avec la Collaborative pour toute la veille nationale ;
- une mise à jour intégrale et régulière sur son site de tous les liens ressources nationaux et abonnements qui permettent une veille ;
- un conventionnement avec certaines structures ressources nationales (réalisé avec Artcena, en cours avec le CND) ;
- un recentrage sur les questions de veille et de ressource régionale ;
- des ateliers de méthodologie pour construire sa veille.

##### iii. Répertoire en ligne

**Objectif :** faciliter l'accessibilité à l'information sur la diffusion en région : équipes artistiques et lieux de diffusion.

Cet outil, plébiscité, nécessite une refonte complète pour faciliter les mises à jour et donc en assurer une efficacité. En effet, les lieux de diffusion et équipes artistiques étant responsables de leur mise à jour, ce système n'offre pas cette garantie. La refonte de notre site internet sera l'occasion de proposer un système de mise à jour plus efficace (en lien avec notre propre base de contact).

##### iv. Ateliers

**Objectif :** permettre la mise en œuvre d'ateliers de formation sur des sujets issus des discussions au sein des réseaux de métiers.

Quand un sujet de travail devient une problématique commune, l'Office met en œuvre par des ateliers en groupe restreint, en prenant à sa charge les intervenants nécessaires le cas échéant.

### **c. Les parcours**

**Objectif :** initier du collectif sur des problématiques professionnelles d'actualité dans un travail sur la durée.

Quand une problématique devient récurrente et qu'un sujet nécessite un développement, le format des parcours sur une ou deux saisons est vraiment adapté car il permet à la fois un travail en profondeur et de ne pas s'enfermer dans des thématiques. Citons comme exemples passés : « Repenser l'accompagnement administratif des artistes » ou « La danse en jeu(x) » autour de la médiation de la danse. L'un des prochains parcours sera « L'artiste entrepreneur ».

### **d. La formation**

**Objectif :** participer à la construction d'une offre de formation adaptée aux besoins des professionnels, raisonnée et coordonnée à l'échelle du territoire régional.

L'ODIA Normandie s'implique pour le développement de la formation continue des professionnel.le.s en région, aux côtés des collectivités et autres acteur.rice.s du secteur. Pour y répondre, l'Office :

- informe les structures culturelles et les professionnel.le.s sur leurs droits à la formation et les différents dispositifs existants ;
- conseille et accompagne les professionnel.le.s dans leurs projets de formation ;
- recense les besoins en formation en collaboration avec les différents réseaux professionnels, en étant attentif aux évolutions économiques, technologiques et/ou sociétales ;
- recense les organismes de formation spécifiques au secteur d'activité ;
- valorise l'offre de formation existante en région ;
- coordonne des formations sur le territoire normand en lien étroit avec d'autres acteur.rice.s, et notamment l'AFDAS et le CNFPT ;
- développe de nouvelles actions de formations dans le cadre de partenariats, comme l'itinéraire de formation.

Le cadre de la réforme de la formation et de ses impacts sur le partenariat CNFPT- Afdas étant à l'étude, le positionnement de l'Office sur cet axe sera ajusté, également en corrélation avec la politique régionale autour de la formation professionnelle.

L'étendue de l'activité de l'ODIA Normandie, adossée à la manière dont est déployée sa mise en œuvre en font l'une des structures les plus efficaces dans le paysage des structures régionales dédiées au spectacle vivant. S'ajoute à cela la rigoureuse gestion des moyens dont dispose l'Office, que ce soit par le prisme du ratio activité/fonctionnement, du pourcentage de redistribution, de la taille de l'équipe, de son déploiement territorial, de la variété des missions... Sa gouvernance, exemplaire dans sa complémentarité institutionnelle et professionnelle, participe également à cette affirmation. Au-delà des points saillants de mise en œuvre développés dans la partie suivante, les annexes et pièces complémentaires permettront d'en appréhender tous les rouages



## **C. LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE**

### **1. Budget**

L'Office dispose d'un budget de 1 140 K€. Ce budget est réparti à 80 % pour l'activité et 20% pour le fonctionnement.

Les perspectives budgétaires proposées sur les 4 ans se fondent sur les enjeux suivants :

- préservation de l'enveloppe d'aide à la diffusion ;
- prise en compte de la totalité du territoire dans nos interventions (en référence aux missions qui n'étaient antérieurement que sur l'une des deux régions) ;
- développement d'axes tels que développés dans les enjeux prioritaires.

### **2. Une gouvernance renouvelée**

De nouveaux statuts et règlements intérieurs en adéquation avec la nouvelle organisation régionale sont proposés. (cf. pièces complémentaires)

Le changement majeur se situe dans une dissociation des membres CA/AG et commission d'attribution des aides. Jusqu'ici ces deux instances étaient composées des mêmes membres. Cette proposition a pour objectif de clarifier les responsabilités des différentes instances et de permettre un renouvellement régulier de la commission d'attribution des aides.

### **3. Équipe**

Pour mettre en œuvre le projet proposé, il est proposé une reconfiguration de l'équipe et un niveau d'Equivalents temps pleins de 8.75 (jusqu'ici l'équipe était composée de 8 ETP).

Le nouvel organigramme proposé impulse une dynamique sur les postes de conseiller.ère.s au bénéfice du développement des équipes artistiques et des dynamiques de territoires et de réseaux.

### **4. Deux bureaux : Caen et Rouen**

Historiquement positionnée sur les deux régions, l'équipe de l'Office circule sur tout le territoire. La double implantation des bureaux est un élément déterminant pour mener à bien ses missions.

L'occasion de deux départs au sein de l'équipe permet d'envisager un renforcement, dès septembre 2017, des postes basés administrativement à Caen pour assurer une permanence plus forte. Ainsi, en plus d'une conseillère artistique, le poste de responsable de l'administration et de conseiller.ère en aménagement de salles seraient basés administrativement à Caen.

### **5. Mutualisation « La collaborative »**

Le travail mené via « La collaborative » est un nouveau support au développement de l'action de l'ODIA Normandie. Aux côtés d'Arcadi Île-de-France, Oara Nouvelle-Aquitaine, Réseau en scène (Occitanie) et Spectacle vivant en Bretagne s'engage un travail pour :

- amplifier des coopérations concrètes au service de la diffusion et de la mise en visibilité de projets artistiques à l'échelle nationale et internationale ;
- créer un espace d'échange, de transferts d'expérience, de mutualisation de ressources, au profit des artistes

Ainsi la mutualisation d'idées, de moyens financiers et de compétences sont de nouveaux outils pour l'ODIA Normandie au service de la mise en œuvre du projet.

## **D. CONCLUSION**

L'ODIA Normandie se trouve aujourd'hui dans un mouvement assuré par la confiance de ses partenaires institutionnels, la reconnaissance de ses pairs et l'investissement de son équipe. La fusion des Normandie est pour l'Office une opportunité bien plus grande que la simple harmonisation de ses missions à tout le territoire régional ; il s'agit de penser un développement en cohérence avec le contexte (institutionnel, géographique, économique...).

Les fondations de notre structure sont solides (budget, gouvernance...) ; c'est grâce à cela que nous pouvons proposer des évolutions dans une dynamique d'équipe et de territoire renouvelée. C'est ainsi que ce projet quadriennal est pensé : entre fondamentaux et prospective, avec pour principe absolu de travail, la coopération.